

Nantes, le 6 octobre 2022,

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

Des tarifs plus solidaires pour les déplacements sur le territoire



Pour lutter contre le réchauffement climatique et aller vers des mobilités décarbonées, Nantes Métropole agit pour que les ménages aux revenus les plus modestes puissent emprunter les transports en commun et pratiquer le vélo. Le 1^{er} janvier 2016, elle mettait en place, pour la première fois, une tarification solidaire pour que les habitantes et habitants aux revenus les plus modestes puissent accéder plus facilement au réseau de transports en commun. Ce dispositif, modulable en fonction des revenus, a démontré

sa pertinence avec près de 60 000 bénéficiaires en 2021, dont 57% (plus de 34 000) bénéficient de la gratuité. Elle soumettra au vote des élus métropolitains le 7 octobre, l'augmentation des seuils d'éligibilité à la tarification solidaire pour qu'elle soit élargie à partir de mai 2023 aux ménages à revenus moyens. Elle va également mettre en place, dès décembre 2022, une tarification solidaire dédiée à l'offre de location « MonBicloo » qui viendra compléter les aides à l'achat de vélos pour les particuliers, votées au Conseil métropolitain de juin 2022. Ces actions sont une réponse aux enjeux de pouvoir d'achat si forts en cette rentrée, pour les ménages populaires mais aussi les classes moyennes. En effet, sur le territoire, 240 000 personnes pourraient être concernées par les nouveaux tarifs vélo et 60 000 personnes pour les nouveaux tarifs Transports en commun.

Nantes Métropole fait ainsi partie des premières métropoles françaises à créer une tarification solidaire « multi-mobilités », qui se base sur les mêmes seuils d'éligibilité et qui englobe à la fois les transports en commun et le vélo. Après la réduction de 20 % sur des abonnements Tan et l'instauration de la gratuité des transports en commun le week-end, ces nouveaux tarifs viennent accompagner et encourager les changements de comportement pour une ville plus apaisée et respirable en terme de mobilités.

En ce qui concerne l'analyse de la situation des ménages éligibles à la tarification solidaire « multi-mobilités », celle-ci se fera à partir de leurs ressources au travers du Quotient Familial (QF). Les seuils d'éligibilité sont identiques pour les transports en commun et le vélo, ce qui facilite la lisibilité et l'accès aux bénéficiaires.

Une tarification solidaire pour la location de vélos « MonBicloo »

Il s'agit d'accompagner le développement à l'usage du vélo grâce à ces nouvelles aides et au développement des infrastructures cyclables. La tarification solidaire s'appliquera aux 7 types de vélos disponibles à la location « MonBicloo » (vélo classique, à assistance électrique, cargo, pliant...) dès décembre 2022.

La durée de location des vélos soumis à la tarification solidaire ne pourra pas excéder un an, exception faite des vélos « Équilibres » (tricycles) pour lesquels la durée de location ira jusqu'à 3 ans. La collectivité a également prévu d'augmenter le parc de vélos à assistance électrique « MonBicloo » avec 300 vélos supplémentaires attendus en 2024. A noter que le prix de location d'un VAE augmente de 5€/mois pour l'utilisateur (tarif plein, hors tarification solidaire).

LOCATION DE VÉLOS (MONBICLOO)					
Type de vélos	Prix public Par mois TTC	TARIFS SELON LE QUOTIENT			
		QF ≤ 350	351 ≤ QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF ≤ 900
		Pourcentage de réduction			
		90 %	70 %	50 %	30 %
CLASSIQUE	10 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	7,00 €
ÉLECTRIQUE	25 €	2,50 €	7,50 €	12,50 €	17,50 €
PLIANT	15 €	1,50 €	4,50 €	7,50 €	10,50 €
CARGO	60 €	6,00 €	18,00 €	30,00 €	42,00 €
E-CARGO	90 €	9,00 €	27,00 €	45,00 €	63,00 €
ÉQUILIBRE	10 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	7,00 €
E-EQUILIBRE	20 €	2,00 €	6,00 €	10,00 €	14,00 €

QUOTIENTS FAMILIAUX	REVENUS PERSONNES SEULES / COUPLES SANS ENFANT	REVENUS FAMILLES MONOPARENTALES / COUPLES				
	(2 parts)	1 enfant (2,5 parts)	2 enfants (3 parts)	3 enfants (4 parts)	4 enfants (4,5 parts)	5 enfants (5 parts)
QF 350	700 €	875 €	1 050 €	1 400 €	1 575 €	1 750 €
QF 500	1 000 €	1 250 €	1 500 €	2 000 €	2 250 €	2 500 €
QF 750	1 500 €	1 875 €	2 250 €	3 000 €	3 375 €	3 750 €
QF 900	1 800 €	2 250 €	2 700 €	3 600 €	4 050 €	4 500 €

Précisions sur les QF en fonction des revenus du foyer

Une tarification solidaire élargie pour les usagers des transports en commun

Pour rappel, la tarification solidaire pour les transports en commun est accessible à tous les détenteurs d'une carte illimitée, y compris les non-métropolitains.

Le barème d'accès au dispositif sera réétudié afin qu'il puisse toucher, dès mai 2023, plus d'habitantes et habitants :

- extension du dispositif pour les ménages ayant un QF de 600 à 900 ;
- modification du dernier seuil actuel (de 501 à 600 de QF) pour aller jusqu'à 750 de QF.
- création d'un quatrième seuil allant de 751 à 900 de QF.

L'augmentation du plafond maximal et la création d'un quatrième seuil permettent d'atténuer les effets de seuil pour les ménages modestes (certains bénéficiaires du RSA, retraités, actifs percevant le SMIC, couples, etc.) dont le quotient familial se situait juste au dessus de 600. La création de nouvelles tranches permet ainsi de soutenir le pouvoir d'achat des ménages aux revenus moyens, un enjeu de taille pour cette rentrée.

Par exemple,

- 1 couple avec 2 enfants de 18 à 26 ans (qui paye donc 4 abonnements) et dont le QF est de 700 (c'est à dire avec un revenu mensuel net de 2100€) peut bénéficier d'une réduction sur chaque abonnement, ce qui représente une économie de 927€ par an (70 % de réduction)

pour les 2 adultes et 50 % de réduction pour les 2 enfants). La part employeur n'est pas prise en compte dans ce calcul ;

- 1 couple sans enfant (qui paye donc 2 abonnements) et dont le QF est de 850 (c'est à dire avec un revenu mensuel net de 1700€) bénéficiera d'une réduction de 30 % pour chaque abonnement et fera ainsi une économie de 300€/an (part employeur non comprise).

Ces évolutions seront appliquées à compter du 1^{er} mai 2023. Une première estimation permet d'évaluer le coût de cette mesure à environ 600 000€ en année pleine. A noter que la mise à jour du plafond maximal de ressources n'impacte pas les critères d'éligibilité pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et les personnes en cours de régularisation administrative.

TRANSPORTS EN COMMUN					
Tranche d'âges des formules illimitées tan	Prix public Par mois TTC (prélèvement sur 10 mois - 2 mois gratuits)	TARIFS SELON LE QUOTIENT			
		QF≤350	351≤QF≤500	501≤QF≤750	751≤QF≤900
		Pourcentage de réduction			
		100 %	90 %	70 À 50 %	30 %
26-60 ANS	50,00 €	0,00 €	5,00 €	15,00 €	35,00 €
60 ANS ET +	27,60 €	0,00 €	2,76 €	13,80 €	19,32 €
MOINS DE 26 ANS	22,70 €	0,00 €	2,27 €	11,35 €	15,89 €
MOINS DE 18 ANS	21,40 €	0,00 €	2,14 €	10,70 €	14,98 €
MOINS DE 12 ANS	12,40 €	0,00 €	1,24 €	6,20 €	8,68 €

A partir de mars 2023, des aides vont aussi exister pour l'achat de vélos

Pour rappel, Nantes Métropole met aussi en place des aides à l'achat de vélos pour les particuliers : ce dispositif, qui démarre le 1^{er} mars 2023, a été voté au Conseil métropolitain de juin dernier et il concernera tous les vélos achetés à partir du 2 janvier 2023. L'achat d'un vélo par personne majeure dans un foyer sera possible, dans la limite d'une aide individuelle tous les 3 ans.

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS PERSONNELS				
Type de vélos	POURCENTAGE DE RÉDUCTION POUR L'ACQUISITION DU VÉLO + ANTIVOL + MARQUAGE			
	QF≤350	351≤QF≤500	501≤QF≤750	751≤QF≤900
	90 %	70 %	50 %	30 %
	Montant maximum de la subvention			
CLASSIQUE	150,00 €	120,00 €	100,00 €	50,00 €
VAE / KIT D'ÉLECTRIFICATION	800,00 €	500,00 €	250,00 €	150,00 €
CARGO/TRIporteur/SPÉCIAL	1 500,00 €	1 000,00 €	600,00 €	300,00 €

Autres actualités



A partir du lundi 10 octobre, le boulevard de Berlin sera ouvert aux lignes 5, C2, C3 et 54

Comme annoncé par Johanna Rolland lors de la visite des chantiers d'été le 25 août dernier, le nouveau pôle d'échanges bus sera mis en service à partir de lundi 10 octobre 2022 pour la ligne 5 du busway, les lignes Chronobus C2 et C3 et la ligne 54. La nouvelle station « **Gare Sud** » est créée pour accueillir ces lignes avec un accostage simultané de 6 bus. Des aubettes, une borne d'information voyageurs et un distributeur de titres de

transport sont installés sur chaque quai. A noter que la ligne 5 desservira aussi la nouvelle station « **Berlin** », tout comme la ligne de Chronobus C3.

Le nouveau trajet de ces lignes de bus permettra de faciliter l'accès aux immeubles réalisés entre 2016 et 2021 et au nouveau parking Gare Sud 2 mis en service en 2020. C'est une nouvelle étape dans l'aménagement de ce nouveau quartier mixte entre la Loire et la gare qui accueille désormais des logements diversifiés, un pôle majeur d'activités et d'emplois et des équipements d'échelle locale (piscine, gymnase, collège, espaces verts) et métropolitaine (IEA, Maison des sciences de l'homme, gare ferroviaire, gare routière, parkings). Conçus par Gérard Pénot, grand prix de l'urbanisme 2015 (Atelier Ruelle), et aménagés par Nantes Métropole Aménagement, Euronantes, ses grands espaces publics et sa desserte en transports en commun à haut niveau de service facilitent désormais les liaisons entre le centre historique, l'île de Nantes et Malakoff.

La billettique de la Tan va évoluer

Du fait de l'obsolescence prochaine d'une partie des titres de transport papier (le célèbre ticket Edmonson), la billettique de la Tan va évoluer avec le remplacement prévu des distributeurs de titres à quai et des valideurs mécaniques. Plusieurs supports permettront d'utiliser les transports en commun, dont la mise en place d'un nouveau billet papier sans contact.

Au prochain Conseil métropolitain du 7 octobre, Nantes Métropole va autoriser son délégataire la Semitan à lancer les procédures de marché pour mettre en place cette évolution. Le montant global de l'opération est estimé à 7M€ TTC.

